

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

48100737-20161011-4_151_2016-DE

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016 À 20 HEURES 30**

N° 4 - 151 / 2016: POLITIQUE DE LA VILLE – DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION ADÉLIA-REMBOURSEMENT

L'An Deux Mille Seize, le 6 Octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 6 octobre 2016 à 20 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jacques ROYER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Patrick BÉTEILLE), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno CRUSEL (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir de Geneviève PEREZ), Odile LACAZE, Patrice BÉDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR (pouvoir de Blandine THUEL), Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Bruno CRUSEL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrick BÉTEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Laurence PUJOL, Christian CHAMAYOU, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel TRÉBOSC, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUJOUR), Stéphane BARDY, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 38

Votants : 45

**N° 4 - 151 / 2016: POLITIQUE DE LA VILLE – DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION
ADELIA-REMBOURSEMENT**

Pilote : politique de la ville

Autre service concerné : Finances et Budget, Affaires générales, juridiques et marchés publics

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

Je vous rappelle que l'assemblée générale d'ADELIA a voté, la dissolution de l'association, le 25 novembre 2015, et conformément à l'article 16 des statuts, elle a désigné alors, monsieur Jean-François ROCHEDREUX et madame Sylvie BASCOUL, commissaires chargés de la liquidation.

Aussi, par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a accepté, notamment, diverses cessions gratuites de mobiliers ainsi que la conservation des archives dont celles relatives au FSE avec les responsabilités qui en découlent en cas de contrôles.

Antérieurement, par délibération prise en conseil communautaire du 25 mai 2004, la communauté d'agglomération de l'Albigeois avait attribué à l'association ADELIA un montant global de 112 600€ pour la mise en œuvre de la programmation du PLIE de l'Albigeois, avec la répartition suivante :

- Mise en œuvre de la programmation PLIE 2004 : 94 120€
- Projet d'action « emploi et territoires » : 18 480€

Cette dernière action n'a pas été réalisée. ADELIA, au terme de son existence, devait donc restituer cette somme à l'agglomération.

À ce jour, le cabinet comptable AGC Grand Sud, devenu APODIS, a remis les comptes certifiés de l'année 2015. Il faut noter les points suivants :

- ADELIA a dû restituer un ultime montant de FSE de 2 486,21€ à la suite des derniers contrôles effectués par la direction régionale des finances publiques sur la programmation 2009.
- De fait, au 31 décembre 2015, le disponible sur les comptes de l'association était de 17 275,82€.

Dans les faits, c'est au 31 mars 2016, que les commissaires chargés de la liquidation, ont définitivement réglé toutes les dispositions administratives et réglementaires relatives à la dissolution de l'association ADELIA et clos les comptes. Ce délai a entraîné des frais bancaires d'un montant de 13,30€.

Ainsi, à la clôture des comptes, la somme restante était de 17 262,52€, que les commissaires ont fait déposer sur un compte d'attente à la Trésorerie Générale.

Cette somme se trouve être inférieure à la créance due par ADELIA au titre de l'action non réalisée en 2004. Aussi, nous devons procéder à des écritures comptables dans le cadre d'une décision modificative du budget 2016.

Je vous demande :

D'autoriser, au budget 2016 politique de la ville, Fonction 523, les inscriptions suivantes :

- En recette, la somme de 18 480€
- En dépenses, la somme de 1 217,48€

D'approuver, au bénéfice de l'association ADELIA, une remise de dette d'un montant de 1 217,48€.

D'autoriser le président à signer et à remplir toute les formalités relatives à ces opérations.

De dire que les écritures financières et comptables seront réalisées dans le cadre des documents budgétaires de l'exercice 2016.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° 3-54 / 2004 du 25 mai 2004,

VU la délibération N° 6-220 / 2015 du 17 décembre 2015,

VU les comptes certifiés 2015 de l'association ADELIA,

VU la somme figurant en compte d'attente à la Trésorerie Générale,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 19 mai 2016

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE, au budget 2016 politique de la ville, Fonction 523, les inscriptions suivantes :

- En recette, la somme de 18 480€
- En dépenses, la somme de 1 217,48€

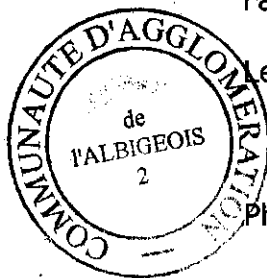
APPROUVE au bénéfice de l'association ADELIA, une remise de dette d'un montant de 1 217,48 €.

AUTORISE monsieur le président à signer et à remplir toute les formalités relatives à ces opérations.

DIT que les écritures financières et comptables seront réalisées dans le cadre des documents budgétaires de l'exercice 2016.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 octobre 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE